

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00374

**PROGRAMMATION FRENCH TECH SAINT-ETIENNE - PARTENARIATS AVEC
LE CENTRE JACQUES CARTIER, LE FIL (ASSOCIATION LIMACE) ET L'ECOLE
DE LA COMEDIE DE SAINT-ETIENNE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Guy FRANCON,
M. Roland GOJJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 novembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171017-D20170037410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171120

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

PROGRAMMATION FRENCH TECH SAINT-ETIENNE - PARTENARIATS AVEC LE CENTRE JACQUES CARTIER, LE FIL (ASSOCIATION LIMACE) ET L'ECOLE DE LA COMEDIE DE SAINT-ETIENNE

Les partenariats présentés ci-après s'inscrivent dans la feuille de route 2016/2018 de la French Tech Saint-Etienne. Ils concernent les avenants 2017 aux conventions triennales délibérées en 2016.

I – PARTENARIAT AVEC LE CENTRE JACQUES CARTIER

Le Centre Jacques Cartier a pour objectif principal d'intensifier les échanges culturels et économiques et de promouvoir les activités d'enseignement et de recherche entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Canada dont Le Québec. Le Centre Jacques Cartier est par ailleurs partenaire du hub French Tech de Montréal, Bleu Blanc Tech qui dispose d'une convention avec Saint-Etienne Métropole pour le compte de la French Tech Saint-Etienne.

Le Centre Jacques Cartier et la French Tech Saint-Etienne ont mis en place des échanges et des formations communes à Saint-Etienne et à Montréal sur les thématiques de la levée de fonds et l'accompagnement à l'internationalisation de startups. 4 startups stéphanoises suivent notamment le programme *Katapult*, proposé par Montréal qui prépare les entreprises européennes à se développer sur le marché nord-américain.

Conformément à la convention triennale de partenariat (2016-2018) signée en 2016, Saint-Etienne Métropole a été sollicitée par la Fondation Jacques Cartier (en charge de la gestion des fonds pour le compte du Centre Jacques Cartier) pour une subvention d'un montant de 20 000 € pour l'année 2017.

II – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA LIMACE (GESTIONNAIRE DU FIL)

Le FIL a souhaité pouvoir investir le champ des innovations numériques en développant une plate-forme de captation/traitement vidéo, de développement d'applications interactives pour mettre à disposition de ses artistes en résidences l'ensemble des nouveaux moyens de diffusion de contenus culturels (streaming, Web TV, spectacles interactifs...) mis à disposition des startups.

Dans le cadre de la programmation Frenchtech, le FIL organise pour le compte de Saint-Etienne Métropole :

- l'accueil de deux soirées « startups » par an permettant aux entrepreneurs de rencontrer des investisseurs,
- la captation vidéo/son des sessions de formation aux pitches (présentation en

- quelques minutes d'un projet devant des investisseurs) en partenariat avec l'école de la comédie,
- la mise à disposition gratuite auprès des startups de la FrenchTech de sa plateforme de création et diffusion de contenus numériques.

Conformément à la convention triennale de partenariat (2016-2018) délibérée le 1^{er} décembre 2016, Saint-Etienne Métropole a été sollicitée par La Limace pour une subvention d'un montant de 40 000 € pour l'année 2017. La dépense correspondante sera imputée pour 25 000 € sur le budget investissement et pour 15 000 € sur le budget fonctionnement.

III – PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE LA COMEDIE

L'École de la Comédie de Saint-Étienne est l'une des six écoles nationales supérieures d'art dramatique en France à être installée au cœur d'un théâtre de création : le Centre Dramatique National (CDN) de Saint-Etienne. Créée en 1982, elle est la plus ancienne située dans un CDN. Depuis 2008, elle est habilitée par le Ministère de la Culture et de la Communication à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien (DNSPC).

L'Ecole souhaite capitaliser sur sa nouvelle implantation au sein du quartier Manufacture pour se développer et créer des synergies avec les programmes d'animation associés. Dans le cadre de la programmation Frenchtech, l'Ecole propose ainsi :

- la réalisation de deux sessions (6 startups par session) annuelles de formation des startups aux pitches,
- l'accueil une fois par an dans la nouvelle comédie d'un concours de pitches de startups (dimension régionale dans un premier temps).

Conformément à la convention triennale de partenariat (2016-2018) délibérée le 1^{er} décembre 2016, Saint-Etienne Métropole a été sollicitée par l'Ecole de la Comédie pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € pour l'année 2017.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **attribue une subvention de 20 000 € à la Fondation pour l'Université de Lyon pour le compte de la Fondation Jacques Cartier au titre de la programmation Frenchtech Saint-Etienne,**

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2017 sur le compte 65738 - SUBFCT FLI,

- **attribue une subvention de 40 000 € (dont 25 000 € en investissement et 15 000 € en fonctionnement) à l'association La Limace,**

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2017 sur le compte 204-111 – SUBINV FLI (25 000 €) et 65738 - SUBFCT FLI (15 000 €),

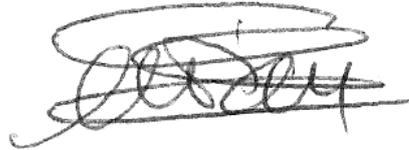
- **attribue une subvention de 60 000 € à l'Ecole de la Comédie,**

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2017 sur le compte 65738 - SUBFCT FLI,

- approuve les projets d'avenants aux conventions inhérents à ces affaires,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ces avenants et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de ces affaires.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU